

Procès-verbal de la réunion n° 10 du Conseil d'Administration du 5 janvier 2012

Présents : Mmes, I. Delrue, D. Sonveaux, Mrs JP. Delchef (Président), M. Collard (Trésorier général), P. Flament, A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice-président), B.Scherpereel.

Excusés : D. Doyen & L. Lopez (raisons familiales – décès)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

Avant de commencer, les membres du Conseil d'Administration souhaitent une bonne année sportive 2012 à tous les membres de l'AWBB, ainsi qu'à leurs proches.

Par après, les membres du CDA se recueillent un moment à la mémoire de la maman de notre secrétaire- général et le papa de notre membre Dominique Doyen, décédés cette semaine.

1. Préparation de l'assemblée générale du 24 mars 2012

1.1 Proposition de modifications des articles PC 29 à 40

Le directeur technique présente les principes qui ont sous-tendu la rédaction de la refonte du statut des coaches à savoir :

- Développer les formes de jeux et formations propres aux plus jeunes
- Rendre toutes les formations modulaires (modules de 3 heures) de manière à ce que les candidats aient plusieurs occasions par an pour suivre chaque module.
- Situation actuelle environ 252 heures pour les 3 niveaux => 84 modules de 3 heures.
- Revoir l'octroi des licences techniques pour qu'elles soient en adéquation avec les niveaux encadrés. (tableau ci-dessous).
- Lancer la formation continuée (obligation pour le renouvellement de la licence technique)
- Lancer la formation de directeur technique de club
- Améliorer encore les procédures d'examen pour évaluer les candidats sur l'essentiel et pour éviter un maximum les possibilités de recours. (=> suppression des stages et présentation des travaux qui peuvent être sujets à contestation vu la manque de contrôle).
- Pouvoir commencer à n'importe quel niveau de formation
- MAIS toute formation entamée est indivisible et tous les modules faisant partie d'une formation réussie sont considérés comme acquis.
- Prévoir les procédures de reconnaissances des acquis pour les diplômés actuels et pour les personnes ayant un diplôme extérieur aux formations AWBB (licences en EP, arbitres, sportifs de haut niveau...)
- Principe de base : tout ce qui était acquis aux diplômés actuels doit le rester.
- Développer l'informatisation des procédures de manière à réduire la charge administrative,
- Développer l'e-learning pour faciliter le contact avec les candidats, améliorer la qualité des documents à disposition.

Après examen des principes, les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur la méthodologie suivante à savoir la rédaction des principes dans les normes statutaires et la rédaction de règlements par le conseil d'administration appelés à appliquer lesdites dispositions statutaires.

1.1.1 Propositions de modifications statutaires

Les textes initiés par le directeur technique, ont fait l'objet d'un premier examen conjoint avec le président. Les résultats font l'objet d'un examen attentif et de certaines adaptations

1.1.2 Proposition de règlement licences de coaches

Les textes initiés par le directeur technique, ont fait l'objet d'un premier examen conjoint avec le président. Les résultats font l'objet d'un examen attentif et de certaines adaptations

1.1.3 Proposition de règlement de nomination des coaches provinciaux et régionaux

Les textes initiés par le directeur technique, ont fait l'objet d'un premier examen conjoint avec le président. Les résultats font l'objet d'un examen attentif et de certaines adaptations

1.1.4 Cahier de charges 1/01/2013

Les textes initiés par le directeur technique, ont fait l'objet d'un premier examen conjoint avec le président. Les résultats font l'objet d'un examen attentif et de certaines adaptations

Au terme de l'examen de cet important dossier, les membres du conseil d'administration remercient le directeur technique pour le travail fourni.

Après une dernière lecture, les textes seront transmis à la commission législative.

1.2 Proposition de modifications des articles PA 97 97 bis, PA 100 100bis et PC 16

1.2.1 Proposition de modification des articles PA 97 & 97bis

Les textes proposés sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.2.2 Proposition de modification de l'article PC 16

Les textes proposés sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.2.3 Proposition de modification de l'article 97

Les textes proposés sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.2.4 Proposition de modification de l'article 97bis

Les textes proposés sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.2.5 Proposition de modification des article 100 & 100bis

Les textes proposés sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.3 Proposition de modifications de l'article PA 88 bis

Le texte proposé est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.4 Proposition de modification de l'article PA 75

Le texte proposé est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.5 Proposition de la réglementation sur la lutte contre le dopage

Suite à l'adhésion de l'AWBB à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage (CIDD), il conviendra d'adapter le règlement sur la lutte contre le dopage de l'AWBB par la délégation de la compétence de l'AWBB à cette nouvelle structure.

1.6 Autres pistes de modifications statutaires

- PA 63
- PA 70
- PA 77
- PC 53
- PC 55
- PC 56

1.7 Réflexions sur le PF 18 et PM 12

Un premier débat, initié sur la base d'un document rédigé par le trésorier général, porte sur la refonte des articles PF 18 et PM 12.

Jacques Ringlet quitte la séance.

2.Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2011

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2011, publié sur le site le 4 janvier 2012, sans aucune remarque.

3.Suivi des décisions prises lors de la réunion du 17 décembre 2011

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier expédié par le Secrétaire général suite aux décisions prises lors du dernier CDA aux clubs et / ou membres suivants :

- 0146 BBC Marcinelle - Leroy
- 0242 BCS Uccle - Bastien
- 1423 Royal IV – Benzouien & Musanovic
- 2211 Harimalia – Tricot
- 2234 Marcinelle Haies – Hernalsteen
- 2640 Friendly Balls XI – Lumbemba
- 2665 Charleroi Ravens – Grégoire & Nys
- Madame Lévecq - Nardello

4.Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

4.1. Demande de dérogation Sprimont

Il s'agit d'une demande de mutation administrative déposée par le club de Sprimont pour une joueuse qui a quitté le CRF pour des raisons de santé afin de lui permettre d'évoluer dans la seconde équipe sénior du club.

Attendu que ladite joueuse a évolué en Régionale 1, que son statut lui permet d'évoluer dans les équipes de jeunes du club de Sprimont, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à la demande de dérogation.

4.2. Application de l'article PA 106

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier d'un membre du CJP Hainaut.

4.3. Demande de dérogation Gaulois Ombret

Il s'agit d'une demande de mutation administrative déposée par le club de Gaulois Ombret pour un joueur qui a été exclu de son club afin de lui permettre d'évoluer dans une équipe senior du club.

Attendu que ledit joueur a évolué en provinciale 1 namuroise, qu'il n'appartient au conseil d'administration d'intervenir dans la gestion disciplinaire des clubs, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à la demande de dérogation.

5. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

5.1. Démission de Mr Collet

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier de monsieur Hubert Collet, secrétaire du CPJ BBW annonçant sa démission. Ils le remercient pour les services rendus à l'AWBB.

6. Etat des lieux des affaires du personnel

6.1. Remplacement de D Parente

Le président et secrétaire général sont chargés de procéder au remplacement temporaire de D. Parente dans l'attente d'une description de fonction d'un remplaçant permanent.

6.2. Activités supplémentaires demandées au personnel

Le président et le trésorier général attirent l'attention des membres du conseil d'administration sur les conséquences indirectes des activités demandées au personnel.

7. Finances

7.1. Liste des clubs en retard pour l'échéance du 21 décembre 2011

Avant l'entame du second tour, plus aucun club n'est en retard de paiement.

Jacques Ringlet rentre en séance.

8. Fonctionnement du CDA

8.1. Calendrier des prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions établi comme suit :

- Le 26/01/2012 à Bruxelles
- Le 16/02/2012 à Jambes
- Le 15/03/2012 à Jambes
- Le 05/04/2012 à Bruxelles
- Le 26/04/2012 à Jambes
- Le 10/05/2012 à Bruxelles

9. Dossiers en cours

9.1. Plan Basket Ministre Antoine

Les modalités d'exécution du plan Basket, concertées avec le cabinet du Ministre, feront l'objet de la prochaine lettre du secrétaire.

10. Départements

10.1. Département Arbitres

10.1.1 PV de la réunion du 14 décembre 2011

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du PV de la réunion du département du 14 décembre 2011.

10.1.2. Application de la nouvelle règle des 24'' à partir de la saison prochaine

Après un large débat, les membres du conseil d'administration s'accordent, à l'unanimité, pour défendre la position auprès de la VBL : application des nouvelles règles pour les 24 secondes

- Pour toutes les divisions nationales : à partir de la saison 2012-2013
- Pour toutes les divisions régionales (seniores et jeunes) : à partir de la saison 2013-2014

10.1.3. Adaptation de la convention arbitrage 2010-2011 VBL AWBB

Le président annonce une réunion avec la VBL le jeudi 12 janvier 2012.

10.1.4. Convention arbitrage 2012-2013 (VBL-AWBB et BLB)

P. Flament annonce que le NDR formulera des propositions prochainement

10.2. Département Entraîneurs

10.2.1. PV de la réunion du 14 décembre 2011

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du PV de la réunion du département du 14 décembre 2011.

10.3. Département Détection & Sélection

10.3.1. Programme de la JRJ du 15 janvier 2012

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du programme de la JRJ du 15 janvier 2012.

10.3.2. Règlement des JRJ 2011-2012

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et approuvent le règlement de la JRJ du 15 janvier 2012.

10.4. Département Championnat

Les membres du conseil d'administration acceptent la proposition du président du département de préconiser la constitution de séries 6 équipes pour le second tour des championnats régionaux minimes garçons et cadettes filles.

11. Nouvelles de la FRBB

11.1 Publication des PV du NDR

A la question de savoir s'il est prévu que les PV du « national département of referees » soient publiés sur le site de la FRBB, la réponse est positive.

Les membres du conseil d'administration se proposent de créer une rubrique sur le site de l'AWBB.

11.2. Formule de compétition nationale dames 2011-2012

Après réexamen du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2011 qui rassemblait les représentants des clubs de division 1, les membres du conseil d'administration s'accordent sur l'approbation des modalités suivantes :

Play-offs

Les équipes classées de la première à la 8ième place au terme de la saison régulière jouent selon le schéma 1-8, 2-7, 3-6, 4-5.

1/4de finales le 17/03 en 24/03, belle le 28/03/2012 (sur le terrain du meilleur classé)

1/2de finales le 1/04 en 8/04, belle le 11/04/2012 (sur le terrain du meilleur classé).

finale le 14/04 en 21/04, belle le 25/04/2012 (sur le terrain du meilleur classé).

Play-downs

Les équipes classées de la 9ième à la 12ième place au terme de la compétition régulière (4 équipes) jouent des matches en aller et retour (6 matches au total) le 17/03, 24/03, 31/03, 07/04, 14/04, 21/04/2012.

Ils commencent avec respectivement 4, 3, 2 en 1 points dans le classement.

Les équipes qui terminent aux 2 dernières places descendent en divisions régionales.

Si deux ou plusieurs équipes terminent à égalité, le classement de la compétition régulière est déterminant.

Au cas où, un ou les deux des champions de régionale 1 VBL et AWBB refusent de monter, les équipes classées aux places 11 et 12 respectivement ont priorité de rester en N1 dames avant les montants supplémentaires.

Ces modalités doivent être concertées avec la VBL et officialisées dans les meilleurs délais.

11.3. Dossier BNT dames

Le président fait rapport de la réunion qui a eu lieu le 21 décembre 2011 à l'initiative de la structure ABCD (Adeps, Bloso, COIB et Deutsche Gemeinschaft).

11.4. Dossier Spirou Monceau

A la question posée par le club Spirou Monceau sollicitant l'application de l'article PCD 174bis de la FRBB régissant les modalités d'octroi de la qualité de joueuse belge à une joueuse de nationalité étrangère, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser l'application de ladite disposition, les statuts de la FRBB étant tombés en désuétude mais d'accepter l'application de l'article PC 88 des statuts de l'AWBB.

12. Calendrier des activités

12 janvier 2012 : Match des Young Cats

15 janvier 2012 : JRJ à Jumet

La réunion se termine à 22 heures 30

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Pierre **DELCHF**
Président